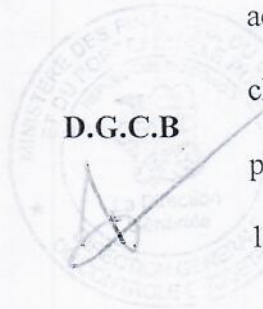

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté n° 5292 /MFPTSS/DGFP
portant promotion à deux (2) ans au titre des années 2018
et 2020 de monsieur **EPOBA André**, administrateur des
cadres de la catégorie I, échelle 1 des services
administratifs et financiers -SAF- (administration
générale).

10^{ème} échelon

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE



Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF- ;

Vu le décret n° 65-170 du 25 juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2010-818 du 31 décembre 2010, abrogeant les dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 2010-819 du 31 décembre 2010, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-284 du 10 octobre 2016, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux recrutements et à la gestion des carrières des agents civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n°s 2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire réunie à Brazzaville, le 14 février 2020.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur **EPOBA André**, administrateur de 8^{ème} échelon, indice 1570 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), en service à la direction générale du partenariat au développement, est promu à deux (2) ans au titre des années 2018 et 2020 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 9^{ème} échelon, indice 1690 pour compter du 28 janvier 2018 ;
- au 10^{ème} échelon, indice 1810 pour compter du 28 janvier 2020.

Article 2 : Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 5 juillet 2022



Firmin AYEISSA

AMPLIATIONS :

JORC	2
DGFP/DGCA	3
DGFP/BST	3
DGB	2
DGCB	2
MEPSIR	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/20